



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université de Nîmes

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Nîmes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150008814

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Nîmes.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Droit* s'inscrit dans l'offre de formation *Droit, économie, gestion* de l'Université de Nîmes et conduit les étudiants les plus motivés vers l'un des deux masters juridiques proposés par l'établissement (master *Pratiques judiciaires et juridiques* ; master *Droit et management des collectivités territoriales*). Organisée sur trois ans, cette licence dispense pendant les quatre premiers semestres un enseignement généraliste centré sur le maniement des outils et méthodes propres au raisonnement juridique. Les semestres 5 et 6 permettent à l'étudiant de choisir une orientation privatiste ou publiciste. Les étudiants de L2 et de L3 peuvent également décider de présenter leur candidature à l'une des licences professionnelles à dominante juridique proposées par l'établissement, à savoir la licence professionnelle *Métiers du notariat*, la licence professionnelle *Agent de recherche privée*, la licence professionnelle *Droit et technique du montage d'opération de construction* et la licence professionnelle *Chargé de clientèle en assurance*.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence en *Droit*, bien intégrée à l'environnement universitaire nîmois, s'adresse en priorité au public local en synergie avec les autres mentions de licence proposées par l'Université de Nîmes et par les universités voisines.

Les enseignements dispensés au sein de la mention *Droit* s'adressent à un effectif resserré de 350 étudiants en L1. Répartis sur six semestres, ils sont en cohérence avec les informations contenues dans la fiche du répertoire nationale de la certification professionnelle (RNCP) et satisfont à la progressivité du dispositif de transmission des connaissances et des compétences visées pour l'exercice des métiers (assistant DRH...).

Les cours enseignés sont décrits avec précision et la répartition entre cours et travaux dirigés n'appelle aucune remarque particulière sinon un léger déséquilibre entre cours et travaux dirigés au détriment de ces derniers. Les enseignements de L1 et L2, décrits avec force détails, constituent un portail à partir duquel les étudiants peuvent s'orienter vers une L3 de droit général à dominante public ou privé ou vers une licence professionnelle. Un large éventail d'enseignements d'ouverture est proposé aux étudiants en droit. À l'occasion d'un approfondissement de la maîtrise de l'outil informatique, les étudiants s'initient à la recherche d'informations sur les métiers et les entreprises liées au droit afin de construire leur projet professionnel. Des stages sont proposés en L2 et en L3. Le stage en L3 est obligatoire et assorti de la rédaction d'un rapport. Pour les étudiants souhaitant s'orienter vers la recherche, le stage peut être remplacé par la rédaction par l'étudiant d'un mémoire de recherche. Un enseignement de culture générale et de méthodologie est dispensé aux étudiants souhaitant se présenter à des concours d'entrée dans la fonction publique. Des séminaires portant sur les problématiques de l'insertion professionnelle sont organisés.

Des efforts importants sont réalisés pour favoriser la réussite des primo-entrants à l'université. Un dispositif, animé par des enseignants référents, est constitué par des séances hebdomadaires de tutorat méthodologique assurées par des étudiants de L3 ou de master pour des groupes de taille réduite d'étudiants de L1, d'un « semestre rebond » visant à consolider les connaissances dans une « discipline à TD » pour les étudiants en difficulté ou des entrants suite à une réorientation, et enfin d'un Bureau d'Aide à l'Information et l'Insertion Professionnelle (BA2IP). Les réorientations et passerelles sont supervisées par le BA2IP et facilitées par le choix de l'Université de Nîmes d'une architecture commune à toutes les licences de l'établissement.

Les conventions bilatérales avec plusieurs universités européennes (Séville, Kassel) et internationales (Mérida au Mexique et Sherbrooke au Canada) ne permettent pas d'infléchir la faible mobilité sortante des étudiants nîmois, à laquelle s'ajoute la faible mobilité entrante des étudiants Erasmus et des étudiants Campus France. L'établissement n'en fournit pas moins une assistance aux étudiants étrangers en matière d'acquisition du français, assistance d'autant plus efficace, semble-t-il, que ces derniers sont peu nombreux.

Les mesures d'aide à la réussite sont complétées par un dispositif classique visant à faciliter l'accès aux études juridiques des personnes en situation particulière : handicapés, sportifs de haut niveau, étudiants salariés, personnes ayant charge de famille et « artistes de haut niveau ». Un assouplissement du contrôle continu et des supports de cours sont mis à disposition par la cellule handicap de l'Université.

Pour ce qui concerne l'insertion professionnelle et les poursuites d'études, l'Université de Nîmes, qui se veut « à vocation professionnelle », n'échappe pas à la course des étudiants vers les masters. Le BA2IP n'en participe pas moins activement à un travail de sensibilisation des étudiants aux problématiques de l'insertion professionnelle. Par conséquent, dès la 2<sup>ème</sup> année, on notera la présence d'enseignements de préprofessionnalisation dans le cadre de l'UE de méthodologie. En L3, les UE 29 et 35 prolongent cette tâche par un séminaire d'insertion professionnelle et par une initiation à la rédaction du Curriculum Vitæ. Toutefois, le suivi des diplômés et des non diplômés présente des lacunes.

L'équipe d'enseignants-chercheurs en poste à Nîmes présente un sous effectif au regard des attentes pédagogiques et administratives affichées par l'arrêté licence de 2011. Elle est complétée par des enseignants-chercheurs vacataires en poste dans les universités avoisinantes, par des doctorants chargés de TD et par des professionnels. La moitié des chargés de TD sont issus du monde professionnel (avocats ou juristes d'entreprise principalement). Plusieurs titulaires de cours le sont également (magistrats et avocats principalement). Les vacataires s'impliquent dans la construction du projet professionnel des étudiants et constituent à ce titre une porte d'entrée vers le monde professionnel, facilitant ainsi la recherche de stages. Le conseil de perfectionnement, de création récente, doit faire ses preuves.

Les informations fournies dénotent une bonne connaissance des caractéristiques socio-économiques des étudiants inscrits dans la formation. Les questionnaires de satisfaction remplis par les étudiants sont effectivement pris en compte. Un audit général des porteurs de diplômes de l'Université a été réalisé afin de préparer la campagne d'accréditation des diplômes 2015-2020.

L'AERES avait lors de la dernière évaluation souligné le manque de précision du dossier de la licence de *Droit* de Nîmes. Il est possible d'affirmer que cette carence a été comblée au regard de la précision et de l'étendue des informations délivrées par le dossier qui fait l'objet de la présente évaluation. En d'autres termes, la licence mention *Droit* de l'Université de Nîmes a fait un bon qualitatif en matière de pilotage par rapport à la dernière évaluation. Bien que les dispositifs récents tels que le conseil de perfectionnement doivent encore faire leurs preuves sur la

durée, la mention *Droit* semble satisfaire tous les critères qualitatifs de ce type de formations. Elle est en outre portée par une équipe pédagogique composite mais volontaire bien déterminée à la faire progresser dans un environnement porteur.

- Points forts :
  - Une offre de formation cohérente.
  - Une équipe pédagogique enrichie par de nombreux intervenants extérieurs investis dans la démarche de préprofessionnalisation.
  - Une offre de poursuite d'études diversifiée.
  - Un fort développement des stages et des modules de préprofessionnalisation.
  - La fiche RNCP retranscrit de manière satisfaisante les compétences et les métiers visés par la formation.
  
- Points faibles :
  - Sous encadrement notable.
  - Un faible investissement à l'international, probablement en raison du sous encadrement.
  - Connaissance insuffisante du devenir des étudiants de la mention.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable d'encourager la mobilité sortante des étudiants nîmois vers des universités et centres de recherche internationaux et européens. Le développement d'un réseau d'anciens étudiants serait de nature à y contribuer, en plus des avantages que cela présenterait au niveau national en termes d'enrichissement du fichier des stages. Enfin le suivi des étudiants diplômés et non diplômés, ainsi que l'évaluation des enseignements gagneraient à être traités par le biais d'un système informatisé de traitement des questionnaires, accessible via l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'établissement.



# Observations de l'établissement

Emmanuel ROUX  
Président

Dossier suivi par  
Nicolas LEROY  
Vice-président Chargé des Etudes  
et de la Vie Universitaire

Nîmes, le 20 juin 2014

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les réponses aux évaluations des formations de l'université de Nîmes, réalisées par les experts de l'AERES sur la base des dossiers déposés par les responsables des diplômes de niveau Licence, Licence professionnelle et Master, dans le cadre de la campagne d'accréditation de la vague E.

Je tiens, par votre intermédiaire, à remercier les experts pour la qualité et le caractère constructif de leurs évaluations. Celles-ci seront prises en compte par les équipes pédagogiques dont certaines ont souhaité apporter quelques éclaircissements ou compléments aux observations faites par les experts. Ceux-ci ont été regroupés par formation dans les pages qui suivent.

En dehors de ces réponses ponctuelles, je souhaiterais insister sur plusieurs points plus généraux :

- L'évaluation qui a été faite porte sur des formations qui, pour certaines, sont appelées, dans le cadre de la procédure d'accréditation de la vague E, à connaître de profondes restructurations. Les recommandations faites à l'AERES sont dans ces cas difficiles à suivre, même si toutes les observations faites par les experts sont prises en compte par les équipes pédagogiques dans l'organisation des futures formations.
- Malgré des recrutements récents ou en cours, l'université de Nîmes reste une université fortement sous-encadrée. Cette donnée, sur laquelle les marges de manœuvre de l'université sont très faibles, n'a pas été suffisamment prise en compte par les experts dans les observations sur les faiblesses en termes de pilotage et de suivi des étudiants, notamment au niveau Licence.

Je vous souhaite bonne réception de ces réponses et vous prie, Monsieur le Directeur, de croire en ma considération distinguée.

Le Président de l'Université  
de Nîmes



Emmanuel ROUX

Evaluation des formations - Vague E - Réponse à l'AERES  
Université de Nîmes

**Département Droit - Economie - Gestion**

**Licence Droit (Resp. : Nicolas Leroy)**

cette mention/spécialité ne fait pas l'objet d'observations